

RELIGION

Les jésuites espagnols « conservateurs » ne sont pas autorisés à constituer une province particulière

(De notre correspond. particulier.)

Madrid. — La Compagnie de Jésus n'a pas accédé à la demande formulée par un groupe d'une vingtaine de jésuites espagnols qui sollicitaient un régime spécial pour pouvoir vivre « une ligne conservatrice ». Une note diffusée

par le secrétariat provincial d'Espagne signale que ces jésuites étaient d'accord avec les normes rénovatrices de la Compagnie, mais pas avec « ses réalités pratiques ». C'est pourquoi ils avaient manifesté il y a déjà longtemps leur désir de pouvoir vivre dans certaines résidences, « afin de réaliser une expérience de vie et de travail apostolique dans le cadre d'une ligne nettement conservatrice ».

En réalité, ce groupe désirait vivre « au sein de la Compagnie », mais dans des maisons séparées du reste de l'ordre. Il avait demandé au Saint-Siège la création d'une espèce de « province personnelle », qui aurait été sous la dépendance directe du supérieur général, et le droit de posséder des noviciats spéciaux « où ils pourraient insuffler aux aspirants le véritable esprit de saint Ignace ».

Selon la revue d'information religieuse, *Vida Nueva*, ce groupe, agissant en marge de ses supérieurs, avait réclamé l'aide de certains évêques. Mgr Morcillo — président de la conférence épiscopale espagnole et archevêque de Madrid, — a demandé à la conférence, lors de sa dernière assemblée, de se prononcer sur cette idée de « province personnelle ». En raison de l'opposition ouverte de quelques évêques, l'assemblée s'abstint de toute décision. Mgr Morcillo demanda ensuite à tous les évêques de lui faire parvenir par lettre leur vote. Une majorité d'entre eux se prononça contre l'idée d'« une ligne conservatrice » pourvue d'un régime spécial. Le Saint-Siège aurait adopté une position similaire.